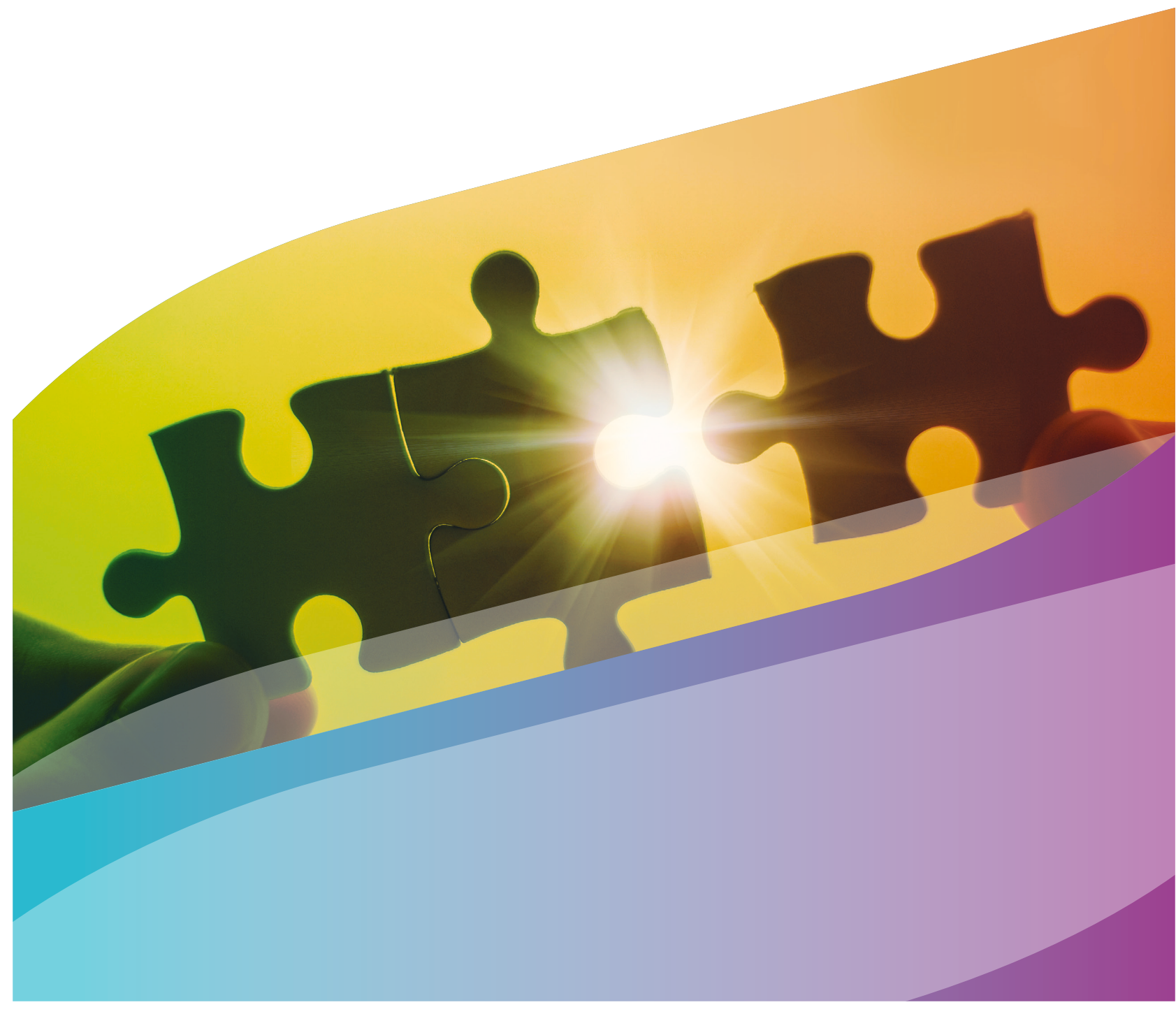




MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE
(CEP)



Dans un contexte énergétique et environnemental particulièrement mouvant, le SDEEG incite les collectivités à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique.

QU'EST CE QUE LE CEP ?

Le Conseil en Energie Partagée (ou dispositif ECOBAT) permet aux collectivités de mieux connaître leur patrimoine et d'orienter sur 5 ans leur politique énergétique

Service personnalisé
sur le long terme

Stratégie d'actions
complète



QUELS SONT LES AVANTAGES APPORTÉS PAR LE SDEEG ?

- un référent technique unique, réactif et compétent en matière d'économies d'énergie
- des conseils d'experts pour la mise en place d'actions concrètes réduisant les consommations énergétiques et améliorant le confort des habitants
- un suivi personnalisé et adapté à chaque territoire via un logiciel intuitif mis à jour par le SDEEG
- des bilans annuels permettant de suivre l'évolution réelle de la politique énergétique mise en place

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Le coût annuel de l'adhésion est déterminé après avoir défini le périmètre des bâtiments éligibles à auditer : 0,1€/habitant + 250€/bâtiment à auditer.

La collectivité délibère et signe ensuite la convention d'accompagnement (ECOBAT) pour l'efficacité énergétique afin de lancer la prestation par le SDEEG.